

"Les discussions sur la CEE à Paris " dans Süddeutsche Zeitung (11 octobre 1961)

Légende: Le 11 octobre 1961, le quotidien allemand Süddeutsche Zeitung pointe les difficultés qui risquent de se poser lors des négociations diplomatiques sur la candidature d'adhésion du Royaume-Uni au Marché commun européen.

Source: Süddeutsche Zeitung. Münchner Neueste Nachrichten aus Politik, Kultur, Wirtschaft und Sport. Hrsg. Friedmann, Werner; Goldschagg, Edmund; Schöningh, Dr. Franz Josef; Schwingenstein, August ; R Herausgeber Proebst, Herman. 11.10.1961, Nr. 243; 17. Jg. München: Süddeutscher Verlag. "Die EWG-Gespräche in Paris - London begründet seinen Aufnahme-Antrag", auteur:Frisch, Alfred , p. 1 et 4.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/les_discussions_sur_la_cee_a_paris_dans_suddeutsche_zeitung_11_octobre_1961-fr-82f890c4-b6da-4e71-9569-3051bd9298c1.html



Date de dernière mise à jour: 06/07/2016

Les discussions de la CEE à Paris

Londres motive sa demande d'adhésion

Nous sommes en parfait accord avec les objectifs de la Communauté économique, déclare le ministre Heath.

(SZ) Mardi, à Paris, le ministre britannique adjoint des Affaires étrangères, Edward Heath, a présenté aux ministres des Affaires étrangères des six pays de la CEE les propositions de la Grande-Bretagne pour son adhésion à la Communauté économique européenne. Heath a exprimé la volonté de son pays de reconnaître tous les objectifs de la CEE et de participer à la promotion de l'unité européenne. Il a néanmoins réclamé des solutions provisoires satisfaisantes pour les trois principaux problèmes de l'Angleterre: le commerce avec le Commonwealth, l'agriculture britannique et les relations avec l'Association européenne de libre-échange (AELE). Après l'adhésion de la Grande-Bretagne à la CEE, Londres demandera aussi son adhésion à la Communauté européenne du charbon et de l'acier et à la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom), a déclaré Heath.

De notre correspondant Alfred Frisch

Paris, le 10 octobre

Le ministre britannique chargé des Affaires européennes, Heath, considère que sa mission à la première conférence sur l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun, qui a débuté mardi matin à Paris, est de convaincre ses futurs partenaires de la bonne volonté et de la sincérité britanniques. Il ne veut pas laisser le moindre doute sur le fait que son gouvernement prenne très au sérieux l'application du traité de Rome et qu'il n'ait nullement l'intention de freiner son évolution. Londres est d'accord avec toutes les règles du Marché commun et ne veut modifier aucun paragraphe, mais envisage seulement l'adoption provisoire de protocoles additionnels. La Grande-Bretagne approuve les principes de la politique agricole commune et même l'association de l'Afrique, ainsi que les décisions prises à Bad Godesberg en juillet dernier à l'occasion de la conférence des chefs de gouvernement des Six en faveur d'une coopération politique plus étroite, avec la possibilité d'un statut politique européen. La défense des intérêts des partenaires de la Grande-Bretagne au sein de l'AELE ne pose aucune difficulté, car les pays concernés peuvent soit adhérer au Marché commun, soit s'y associer. Pour le Commonwealth, il faudrait trouver des solutions plus ou moins empiriques, qu'il s'agisse de contingents tarifaires avec des promesses de débouchés ou de traités d'association particuliers.

Même si les observateurs politiques jugent ces explications britanniques satisfaisantes, ils se gardent bien de surestimer leur portée. Les problèmes ne dérivent pas des principes, mais de leur application pratique. Les observateurs renvoient à cet égard aux négociations d'association – faciles en soi – avec la Grèce, au cours desquelles le Conseil des ministres européens n'a dû se pencher que sur une seule question technique au cours de cinq réunions différentes. À Paris, on se montre préoccupé par le fait que le ministre Heath a exprimé le souhait que, par égard pour la sensibilité de l'opinion publique de son pays, les négociations soient menées avec la plus grande discrétion possible; en d'autres termes, il faut éviter, dans la mesure du possible, que la population ne soit

informée prématurément des détails techniques et des conséquences pratiques de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun. Heath espère ainsi éviter de dangereux contre-courants.

La portée politique du remaniement ministériel britannique comporte en outre une incertitude non négligeable. Maudling, le ministre du Commerce pas particulièrement proeuropéen jusqu'ici, a été promu et il a maintenant plus de poids politique au sein du gouvernement. Le ministre de l'Intérieur, Butler, ne sera plus, désormais, le porte-parole du gouvernement, et il est possible que Macmillan l'ait relégué au second plan comme candidat à sa succession. Butler, qui est opposé à l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun, a cependant été nommé en même temps président de la commission interministérielle responsable de l'élaboration des instructions à fournir à la délégation britannique, ce qui est sans aucun doute une concession significative de Macmillan aux adversaires du Marché commun au sein du parti conservateur.

Les milieux politiques à Paris et Bruxelles redoutent du reste que les vrais obstacles n'apparaissent à un autre niveau beaucoup plus significatif à long terme. La politique douanière et commerciale pour les produits industriels et agricoles ne peut pas se limiter, pour le Marché commun, aux Six, à la Grande-Bretagne, au Danemark et à la Norvège. On doit aboutir à une association plus étroite avec la Suisse, l'Autriche et la Suède, quelle que soit sa forme. À cela vient s'ajouter l'adhésion attendue de l'Espagne, du Portugal et de l'Irlande ainsi que l'association de la Turquie. On retrouve alors le cadre de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) dissoute. Elle a échoué, parce qu'elle n'a pas eu le droit, dans les années qui ont précédé les négociations pour le Marché commun, de traiter des questions de technique douanière. Plusieurs tentatives de créer une union douanière européenne se sont heurtées à la résistance implacable de la Grande-Bretagne.

Les États-Unis et le Canada font maintenant partie de l'organisation qui a succédé à l'OECE. Paris et Bruxelles ne doutent pas un seul instant que les États-Unis exigeront un dédommagement pour le préjudice subi à la suite de la formation d'une union douanière européenne et ce d'autant plus que cette union douanière ne s'arrêtera pas aux frontières européennes, mais s'étendra à l'Afrique et aussi aux États du Commonwealth par le biais de la Grande-Bretagne. Il ne faut pas oublier que la Grande-Bretagne apporte une part considérable du commerce mondial dans le Marché commun et que, déjà pour cette raison, le nouvel ordre auquel l'Europe aspire a des conséquences importantes pour les États-Unis. Comment pourrait-on conclure des accords douaniers et des accords de livraison à long terme avec l'Inde, le Canada ou l'Australie, sans s'engager pareillement avec les États-Unis pour leurs exportations de céréales, de matières grasses, de tabac, etc.? Ainsi apparaît le risque d'une réglementation mondiale, qui, d'une part, pourrait aboutir à un résultat très positif dans le domaine industriel, à savoir à la suppression des droits de douane à l'importation pour les États industrialisés, et, d'autre part, à la création d'un système de contingents moins satisfaisant pour l'agriculture, c'est-à-dire à un blocage stérilisant des marchés. Or, cela n'a plus rien à voir avec le Marché commun. Une union douanière accompagnée d'une politique commerciale coordonnée n'est pas encore une union économique, ni une communauté politique. Les mêmes observateurs constatent qu'il existe une solution géographique optimale pour les Communautés. Si on la dépasse, il n'est plus possible de construire une organisation efficace. Il faut faire une distinction entre les objectifs sans aucun doute souhaitables d'un retour à la libre circulation mondiale des marchandises selon le modèle de 1880 et le regroupement indispensable de l'Europe sur le plan politique.

Les observateurs réfléchissent évidemment à la façon d'éviter une édulcoration menaçante du

Marché commun. Une possibilité serait de céder les questions douanières et commerciales à la nouvelle Organisation euro-atlantique de coopération et de développement économiques (OCDE) et de limiter la Communauté proprement dite au Marché commun, élargi à la Grande-Bretagne. On croit savoir que la décision de la Grande-Bretagne en faveur du Marché commun est surtout motivée politiquement. La consolidation accélérée du Marché commun par le lancement de la politique agricole commune avant la fin de l'année ainsi que par le renforcement énergétique de la collaboration politique à l'occasion de la prochaine conférence des chefs de gouvernement – qui aura lieu à Rome début novembre – apparaît comme absolument indispensable. Ce n'est que si le noyau européen possède une force européenne qu'il y a un espoir de préserver les objectifs premiers du Marché commun et de neutraliser les modifications de portée mondiale, que les États-Unis doivent probablement exiger dans le domaine de la politique douanière et commerciale pour défendre leurs intérêts. Les milieux parisiens et bruxellois souhaitent enfin, comme garantie supplémentaire, une plus grande interdépendance franco-allemande, notamment sur le plan politique. Le moment est venu, pour De Gaulle et Adenauer, de prendre des initiatives audacieuses dans ce sens.

La conférence de mardi matin était réservée à l'exposé du ministre britannique chargé des Affaires européennes, Heath, qui a ensuite expliqué ses thèses à la presse. Dès la fin de la matinée, les ministres du Marché commun ont organisé une brève réunion de travail, sous la présidence de Ludwig Erhard, pour se mettre d'accord sur la procédure des futures négociations. L'après-midi, il y a eu un premier débat de procédure avec la Grande-Bretagne, sur une série de questions exclusivement techniques, la fixation du calendrier, la constitution d'un secrétariat, la présidence, etc. Il faut signaler que les six pays du Marché commun ne peuvent pas immédiatement prendre position sur l'exposé du ministre britannique, mais doivent d'abord attendre l'avis de la Commission européenne à Bruxelles.